

COMMUNE LES HAUTS D'ANJOU

Conseil Municipal Séance du jeudi 22 février 2018

PROCES - VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS D'ANJOU, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son chef-lieu fixé à la Mairie de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur la convocation et sous la présidence de Madame Maryline Lézé, Maire.

Présent(s)	P
Absent(s)	A
Absent(s) Excusé(s)	AE

1	ALLORY	Olivier	AE	27	FOUIN	Jean-Yves	P	53	MONTECOT	Marie	P
2	AMIOT	Catherine	AE	28	GOHIER	Marie-Odile	P	54	MOREAU	Pierre	P
3	BEAUFILS	Fabienne	P	29	GROSBOIS	Emmanuel	AE	55	NOILOU	Jean-Claude	P
4	BEAUVILLAIN	Céline	P	30	HEULIN	Annick	A	56	PANCHEVRE	Viviane	P
5	BERNARD	Patrick	P	31	HOSTIER	Gérard	P	57	PATUREAU	Céline	A
6	BIDAULT	Richard	A	32	HOUDIN	Marie-Hélène	A	58	PEAN	Nadia	P
7	BODIN	Alexandra	A	33	HOUDU	Alain	P	59	PETITHOMME	Carole	A
8	BOISBOUVIER	Daniel	P	34	HUART	Olivier	P	60	PINARD	Céline	P
9	BOURRIER	Alain	P	35	HUET	Christian	P	61	PINEL	Pascal	A
10	BRAULT	Joël	P	36	HUSSON	Catherine	P	62	PIVERT	Philippe	A
11	BRISSET	David	A	37	JEANNETEAU	Paul	P	63	PLATON	Céline	AE
12	CHERBONNEAU	Jean-Paul	P	38	JOLY	Virginie	P	64	POTIER	Stéphanie	P
13	CHESNEAU	André	P	39	JOUANNEAU	Damien	A	65	PREZELIN	Éric	P
14	CHEVREUL	Mickaël	A	40	JOUANNEAU	Frédéric	P	66	QUEVA	Lionel	P
15	CHOPIN	Philippe	AE	41	KERVELLA	Maurice	A	67	RAGUENEAU	Anne-Marie	A
16	DAUGER	Patrick	P	42	LANGLAIS	Véronique	P	68	RETHORE	Florence	P
17	DELAHAYE	Patrick	P	43	LARDEUX	Gervais	A	69	SANTENAC	Rachel	P
18	DESNOES	Estelle	P	44	LE ROUX	Laurence	A	70	SAULOUP	Geneviève	P
19	DESNOES	Jean-Pierre	A	45	LEBRETON	Pierre-Marie	P	71	SIMON	Alain	P
20	DESPORTES	Philippe	A	46	LEMERCIER	Florence	P	72	TALINEAU	Jean-Marie	A
21	DOUSSIN	Christophe	AE	47	LEROY-RAIMBAULT	Isabelle	A	73	TARDIF	Florent	A
22	ERMINE	Benoît	P	48	LEZE	Maryline	P	74	THARREAU	Jean-Louis	P
23	ERMINE	Paulette	P	49	LIENARD	Jean-Benoît	A	75	THEPAUT	Michel	P
24	FOSSET	Dominique	A	50	MACQUET	Laurent	A	76	VALLÉE	Louis-Marie	AE
25	FOUCHARD	Laetitia	P	51	MASSEROT	Christian	P	77	VAN RIJN	Myriam	A
26	FOUCHER	Alain	P	52	MERLET	Florent	P	78	VIAUD	Soizic	A

Pouvoirs

1	M. Christophe DOUSSIN	Donne pouvoir à	Mme Fabienne BEAUFILS
2	M. Olivier ALLORY	Donne pouvoir à	Mme Nadia PÉAN
3	M. Philippe CHOPIN	Donne pouvoir à	M. Pierre-Marie LEBRETON
4	Mme Céline PLATON	Donne pouvoir à	Mme Catherine HUSSON
5	M. Louis-Marie VALLÉE	Donne pouvoir à	Mme Céline BEAUVILLAIN
6	Mme Catherine AMIOT	Donne pouvoir à	Mme Alain SIMON
7	M. Emmanuel GROSBOIS	Donne pouvoir à	M. Jean-Louis THARREAU

OUVERTURE DE SEANCE

Information des démissions

Démission(s)	Mme LEVERT Laëtitia
---------------------	---------------------

Quorum

Nombre de conseillers en exercice	78
Nombre de présents	46
Nombre de pouvoirs	07
Quorum	40
<u>Nombre de voix exprimées</u>	<u>53</u>

Désignation d'un secrétaire de séance

Commune Déléguée de QUERRÉ : Marie MONTECOT

Approbation du PV du conseil municipal du 1^{er} février 2018

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	53 (dont 7 pouvoirs)
-------------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------------------------

Report en séance du 29 mars 2018.

FINANCES

DELIBERATION N° DCM2018-02-22/01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Rapporteur : Maryline Lézé

Madame la Maire propose de débattre des orientations budgétaires 2018 de la commune Les Hauts d'Anjou.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 dite ATR,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Mme Lézé informe le Conseil Municipal que le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

M. Foucher, Vice-Président de la Commission Finances, présente le DOB au conseil municipal.

- La section Fonctionnement recettes est de 4 411 000 € en 2017. Il est constaté une augmentation des recettes en 2017 dû au Béguinage (recettes qui étaient précédemment imputées au budget du CCAS), recettes rattachées au budget 2016 : 130 000 € environ (arrêt de la comptabilité le 9 décembre 2016) et 260 000 € de dotations (grâce à la création commune nouvelle).

- La section Fonctionnement dépenses est de 3 744 000 € en 2017.
Le Chapitre 011 : montants imputés à 2017 pour des dépenses de 2016.
Le chapitre 012 : augmentation de 300,000 € (récupération du personnel du Béguinage + dissolution des SIUP + réajustement temps de travail + 5 Nouvelles embauches).
Ecart de 744 716 € de CAF Brute.

- l'endettement : le capital restant dû au 31/12/2017 est de 4 116 078 €
Il est intéressant de savoir combien d'années il faut pour éteindre la dette = 5,5 années.
Pas de nouveau prêt contracté cette année par la commune Les Hauts d'Anjou.

- La Fiscalité : Proposition que les taux des 3 taxes soient, lissés dans la limite fixée par l'état.
Malgré tout, les bases évolueront (1,012 %), décidé par l'Etat.

La CAF (capacité d'auto-financement) est de 391 321 €.

Il est donc proposé d'élaborer un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) en tenant compte de la CAF nette.

Mme Lézé apporte quelques précisions sur les projets 2018, il est important de maintenir la qualité du service et équipement public, ainsi que les projets LHA émanant du territoire, les commissions y travaillent.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Maire,

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

ABSTENTION		CONTRE		POUR	53	Dont pouvoir(s)	7
------------	--	--------	--	------	----	-----------------	---

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° DCM2018-02-22/02 : Participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC St François Xavier - Avance (École privée de la commune déléguée de Champigné).

Rapporteur : Alain Foucher

A la demande de l'OGEC, Organisme de gestion de l'école privée de Saint-François Xavier, située sur la commune déléguée de Champigné, souhaite, comme les années précédentes, pouvoir obtenir une avance de trésorerie sur la participation aux frais de fonctionnement au titre de l'année 2018.

Il est proposé de verser à l'OGEC, une avance sur participation d'un montant de 30 000 € sur la base des frais de fonctionnement inscrits au Budget Primitif 2017.

Cette avance viendrait en déduction de la participation aux frais de fonctionnement calculés au titre de l'année 2018.

Mme Beaufils demande s'il y a besoin de modifier le contrat d'association initial du fait de l'intégration de tous les enfants domiciliés sur le territoire LHA pour calculer la contribution 2018 ? Mme LEZE informe le Conseil que les services municipaux se rapprocheront du Directeur d'établissement pour effectuer les modifications éventuelles. Un travail est parallèlement mené pour définir le coût moyen d'un élève des écoles publiques de l'ensemble du territoire, nécessaire au calcul de la participation communale.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

ABSTENTION		CONTRE		POUR	53	Dont pouvoir(s)	7
------------	--	--------	--	------	----	-----------------	---

ACCEPTE de verser à l'OGEC une avance sur la participation aux frais de fonctionnement au titre de l'année 2018 de 30 000 €.

DIT que cette avance viendra en déduction de la participation aux frais de fonctionnement calculés pour le Budget Primitif 2018.

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° DCM2018-02-22/03 : Mandat spécial de Madame la Maire

Rapporteur : Alain Foucher

Dans la continuité de rencontres thématiques organisées par l'Association des Maires de France (AMF), une rencontre nationale des communes nouvelles se déroulera à Paris, 41 quai d'Orsay le 15 mars 2018.

Ce rassemblement d'élus, est l'occasion, de participer à des débats et tables rondes sur des sujets relatifs à la dynamique des communes nouvelles. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés et d'autres élus.

La participation de Madame la Maire accompagnée d'un élu volontaire, Daniel BOISBOUVIER, présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Vu l'article L. 2123-18 du Code des collectivités territoriales,

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

ABSTENTION		CONTRE		POUR	53	Dont pouvoir(s)	7
------------	--	--------	--	------	----	-----------------	---

MANDATE la maire et son accompagnant à effet de participer à la prochaine rencontre nationale des communes nouvelles organisée par l'AMF qui se déroulera à Paris, 41 quai d'Orsay le 15 mars 2018,

ACCEPTE de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par le déplacement de Madame la Maire et de son accompagnant sur la base des dépenses réelles effectuées sur remise de justificatifs.

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° DCM2018-02-22/04 à 08 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018- DETR (Communes déléguées de Champigné, Querré, Marigné, Soeudres, Contigné).

Rapporteur : Alain Foucher

L'article 179 de la loi de finances 2010 (codifié aux articles L.2334-32 à L.2334-37 du Code Général des Collectivités territoriales) a créé la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), issue de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) avec la dotation de développement rural (DDR).

Plusieurs projets initiés par la commune Les Hauts d'Anjou en matière de sécurité et d'accessibilité sont susceptibles d'être éligibles au titre de la DETR 2018.

Un recensement a été réalisé. Les projets et plans de financement sont présentés en séance. Il est proposé de solliciter auprès de l'Etat des subventions aussi élevées que possible pour les projets recensés.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2334-33 et L.2334-36 ;
VU la circulaire préfectorale du 11 décembre 2017 précisant les secteurs d'interventions, les modalités d'éligibilité, d'attribution, de transmission et d'instruction des dossiers de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2018 ;

CONSIDERANT les plans prévisionnels de financement des opérations présentés.

Mme Lézé demande à chaque maire délégué de présenter ces travaux éligibles à la DETR :

Champigné : accessibilité espace campinial

Contigné : accessibilité école publique + agence postale + béguinage (huisseries)

Marigné : accessibilité WC Mairie, Salle du Marronnier et FDJ + WC place publique + Salle de sports

Soeurdres : accessibilité commerce multiservices

Querré : sécurisation du bourg route de champigné, place de l'église

Récapitulatif : 176 980 € (45 %) 84 986 € + Querré : bénéficie d'une subvention au titre des amendes de police, soit 12 367 €.

A la charge de la CLHA 79 627 €.

Catherine Husson demande ce que sont les amendes de police ?

Paul Jeanneteau répond que les amendes sont une petite partie des amendes collectées par le département et reversées aux différentes collectivités selon les projets mais il faut qu'ils soient obligatoirement sécuritaires.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

ABSTENTION		CONTRE		POUR	53	Dont pouvoir(s)	7
------------	--	--------	--	------	----	-----------------	---

APPROUVE les projets de sécurisation et de mise en accessibilité énoncés ci-dessus, les coûts estimatifs de chaque opération ainsi que leur plan de financement prévisionnel proposé ;

SOLLICITE auprès de l'Etat et de tout autre organisme susceptible d'intervenir, une subvention aussi élevée que possible et notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2018 à hauteur de 45% pour chaque opération précitée ;

AUTORISE le cas échéant, Madame la Maire ou son représentant à lancer les procédures de marché et à signer les marchés et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 de la commune Les Hauts d'Anjou ;

CHARGE Madame la Maire ou son représentant de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, auprès de l'instance sollicitée.

DELIBERATION N° DCM2018-02-22/09 : Anjou Golf et Country Club : Régularisation contrat de sponsoring 2016-2017

Rapporteur : Paul Jeanneteau

En 2016, la société Anjou Golf & Country Club avait proposé à la commune déléguée de Champigné de sponsoriser un trou de son parcours en y apposant son logo au départ et à l'arrivée. La commune déléguée de Champigné avait bénéficié de la gratuité durant une année. En 2017, cette prestation a été renouvelée tacitement au prix de 600 € TTC. Il convient ainsi d'autoriser Madame la Maire à régulariser le montant de cette facture pour le compte de la commune déléguée de Champigné auprès de la société Anjou Golf et Country Club, sans reconduire cette prestation pour 2018.

M. Jeanneteau donne quelques précisions quant à la demande de sponsoring de l'Anjou Golf.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

ABSTENTION		CONTRE		POUR	53	Dont pouvoir(s)	7
------------	--	--------	--	------	----	-----------------	---

AUTORISE. Madame la Maire ou son représentant à régulariser la facture de 600 € TTC au bénéfice de la société Anjou Golf et Country Club.

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N° DCM2018-02-22/... : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Rapporteur : Pierre Moreau

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2 ;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période printanière et pour répondre à des besoins occasionnels de personnels, il est nécessaire de renforcer les services techniques, de restauration scolaire et d'entretien ménager ;

CONSIDERANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

M. Moreau apporte des précisions complémentaires concernant le recrutement pour le surcroît de travail (fleurissement etc.).

M. Noilou demande si ces recrutements permettent le remplacement des personnes en arrêt maladie, par exemple ?

M. Moreau répond que cette délibération ne concerne pas les agents en arrêt maladie, mais correspond à un besoin de renfort occasionnel, essentiellement utilisé par les services techniques selon la saisonnalité.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

ABSTENTION		CONTRE		POUR		Dont pouvoir(s)	
------------	--	--------	--	------	--	-----------------	--

DECIDE d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

CHARGE Madame la Maire ou son représentant de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

AGENDA : Dates à retenir

Mme Lézé rappelle aux conseillers municipaux qu'ils sont les relais entre la commune Les Hauts d'Anjou et les habitants.

23 février à 20 h 00 à Champigné	Concert rock « boule pate » place de l'église Champigné (reprises rock années 70)
03 mars à Champigné	Concours belote « âge d'or » espace campinial
16 et 17 mars à Champigné	Théâtre des Goganes Théâtre St Roland
27 et 28 février	PIJ : Info Baby Sitting (formation des jeunes)
Du 27 janvier au 14 avril	Réseau des Bibliothèques : plusieurs animations proposées autour du thème du polar (« Enigma' thèque »)
03 mars à 20 h 30 à Brissarthe	Contes à la bibliothèque sur le thème « polar »
07 mars à 15 h 00 à Contigné	Ciné goûter à la Salle communale : Diffusion film thème « polar »
29 mars à 20 h 00 à Champigné	Conseil Municipal

Levée de séance à 21 h 00